



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE MERCREDI 3 JUIN 2020 À 9 h 30, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 9 h 30 et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 20-06-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 3 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 20-06-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of June 3, 2020.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Approbation de la programmation finale des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 du MAMH

RÉSOLUTION N° 20-06-02

Objet : Approbation de la programmation finale des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 du MAMH

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De respecter les modalités du guide qui s'appliquent à Ville de Mont-Royal;

De s'engager à être seule responsable et de dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

De s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

D'informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

RESOLUTION N° 20-06-02

Subject : Approval of the final work MAMH TECQ 2014-2018 Program

WHEREAS the Town of Mount Royal has examined Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) for year 2014 to 2018;

WHEREAS the Town of Mount Royal must respect the procedures in the guide that apply to it in order to receive the government contribution that was confirmed to it in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To respect the procedures in the guide that apply to it;

To commit to be solely responsible and to release Canada and Quebec as well as their Ministers, senior officials, employees and agents from all responsibility regarding claims, requirements, losses, damage and costs of any kind based on an injury inflicted upon a person, that person's death, damage caused to property or the loss of property due to a deliberate or negligent act stemming directly or indirectly from investments made by way of the government contribution obtained from the TECQ 2014-2018 Program;

To approve the content and to authorize the deposit to the Minister of Municipal Affairs and Housing of the works program attached to this resolution and all other documents required by the Minister to receive the government contribution confirmed in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing.

To realize the capital asset minimal threshold in municipal infrastructures fixed at \$28 per resident per year, a total of \$140 per resident for all five years of the program;

To inform the Minister of Municipal Affairs and Housing of any changes that will be made to the programming work approved by this resolution;

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To certify by this resolution that the works program attached includes true costs.

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 du MAMH pour l'année 2020

RÉSOLUTION N° 20-06-03

Objet : Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 du MAMH pour l'année 2020

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De respecter les modalités du guide qui s'appliquent à Ville de Mont-Royal;

De s'engager à être la seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

De s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

RESOLUTION N° 20-06-03

Subject : Approval of the MAMH TECQ 2019-2023 Work Program for year 2020

WHEREAS the Town of Mount Royal has examined Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) for years 2019 to 2023;

WHEREAS the Town of Mount Royal must respect the procedures in the guide that apply to it in order to receive the government contribution that was confirmed to it in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To respect the procedures in the guide that apply to it;

To commit to be solely responsible and to release Canada and Quebec as well as their Ministers, senior officials, employees and agents from all responsibility regarding claims, requirements, losses, damage and costs of any kind based on an injury inflicted upon a person, that person's death, damage caused to property or the loss of property due to a deliberate or negligent act stemming directly or indirectly from investments made by way of the government contribution obtained from the TECQ 2019-2023 Program;

To approve the content and to authorize the deposit to the Minister of Municipal Affairs and Housing of the works program no.1 attached and all other documents required by the Minister to receive the government contribution confirmed in a letter from the Minister of Municipal Affairs and Housing;

To realize the capital asset minimal threshold in municipal infrastructures fixed for all five years of the program;

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

To inform the Minister of Municipal Affairs and Housing of any changes that will be made to the programming work approved by this resolution;

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux no. 1 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

To certify that this work program number 1 includes true costs and reflects the admissible work-related costs;

De modifier le PTI 2019, si requis, suite à l'approbation de la programmation des travaux no.1 par le MAMH.

To modify the 2019 CWP, if required, following MAMH's approval of work programming number 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 9 h 37. Aucune question n'est posée. La période de questions se termine à 9 h 37.

6. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 20-06-04

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De lever la séance à 9 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 20-06-04

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To close meeting at 9:38.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy